

2023/



## DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### DÉLIBÉRATION N°2023/114

**Objet : Octroi d'une subvention exceptionnelle en faveur de la réalisation du court-métrage « Un Monde Merveilleux »**

**Séance du mercredi 29 mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 29 mars, à 18 h 33, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du jeudi 23 mars 2023, se sont réunis au nombre de 25, dans la salle polyvalente de l'école Jacques-Derrida, 60 rue de Seine, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

Nombre de membres

En exercice : 35  
Présents à la séance : 25  
Excusés représentés : 7  
Absents : 3

\* Arrivé à 18 h 37 avant le vote du point n°1 inscrit à l'ordre du jour.  
A quitté la séance à 21 h 51 avant le vote du point n°12 inscrit à l'ordre du jour

\*\*Représenté par S. Seridji jusqu'à son arrivée à 19 h 20 avant le vote du point n°5 inscrit à l'ordre du jour

\*\*\*A quitté la séance à 19 h 26 avant le vote du point n°5 inscrit à l'ordre du jour en confiant son pouvoir à K. Basseg

**Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :**

Stéphane Raffalli, Grégory Gobron, Aurélie Monfils, Marcus M'Boudou, Kykie Basseg, Gilles Melin, Sofiane Seridji\*, Véronique Gauthier, Serge Mercieca, Siegfried Van Waerbeke, Sémira Le Querec, Nicolas Fené, Denise Poezevara, Josiane Berrebi, Sylvie Deforges, Omar Abbazi\*\*, Valérie Marion, Jean-Paul Monteiro Teixeira, Noureddine Siana, Fabrice Deraedt, Séverin Yapo, Dounia Lebig\*\*\*, Christian Amar Henni, José Peres, Christine Tisserand

**Excusés représentés :**

Souad Medani à Gregory Gobron, Annabelle Mallet à Gilles Melin, Claudine Cordes à Marcus M'Boudou, Sonia Schaeffer à Aurélie Monfils, Nejla Toptas à Véronique Gauthier, Jérémy Kawouk à Serge Mercieca, Claude Stillen à Christine Tisserand

**Absents :**

Loubna Ziani, Sandanakichenin Djanarthany, Laurent Stillen

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Hôtel de ville**

Place du Général-de-Gaulle  
91130 Ris-Orangis  
T. 01 69 02 52 52  
F. 01 69 02 52 53  
Contact@ville-ris-orangis.fr

2023/

Ville de  
Ris-Orangis  
Conseil municipal du  
29 mars 2023  
DÉLIBÉRATION  
N°2023/114

**Objet : Octroi d'une subvention exceptionnelle en faveur de la réalisation du court-métrage « Un Monde Merveilleux »**

Culture, Vie associative et Evénements

**LE CONSEIL,**

**SUR** proposition de Monsieur Marcus M'BOUDOU, Adjoint au Maire-adjoint chargé des Associations, des Finances, du Devoir de mémoire et des Relations extérieures,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'avis favorable du Bureau municipal,

**VU** l'avis de la Commission des Finances en date du 21 mars 2023,

**VU** le court-métrage « Un Monde Merveilleux » réalisé par Maëva CANSELIET, jeune réalisatrice originaire de Ris-Orangis et Léo BOUCRY, lauréat d'un Clap d'Or au Festival de Cannes,

**CONSIDÉRANT** la volonté municipale d'apporter son soutien à la réalisation du court-métrage « Un Monde Merveilleux », qui dénonce les violences faites aux femmes dans le milieu cinématographique,

**CONSIDÉRANT** que cette réalisation pourra être diffusée au Cinéma les Cinoches,

**APRÈS DÉLIBÉRATION**

**DÉCIDE** d'allouer à Monsieur Léo BOUCRY, auto-entrepreneur, une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 € pour la réalisation du court-métrage « Un Monde Merveilleux » avec Madame Maëva CANSELIET.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'octroi de cette subvention.

**PRÉCISE** que la mention « Avec le soutien de la Mairie de Ris-Orangis » devra apparaître dans le générique du court-métrage et sur tout support de communication.

**PRÉCISE** que le mandatement de la subvention allouée s'effectuera sur les crédits inscrits au Budget de l'exercice 2023, Rubrique 317- article 65748.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme  
Stéphane Raffalli  
Maire de Ris-Orangis  
Conseiller départemental de l'Essonne

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture

le : 11 AVR. 2023

Publié le : 11 AVR. 2023

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

